

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent trente-sixième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 18 septembre 2024 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin;
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance;
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon;
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina;
Madame Darlene Rowsell Roberts	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Darlene Rowsell Roberts.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2024-09-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2024-09-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2024;
 - 3.2 Résolution 2024-09-03
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2024;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2024-09-04
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024 - Approbation;
 - 4.2 Résolution 2024-09-05
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 août 2024 - Approbation;
 - 4.3 Résolution 2024-09-06
Embauche agent de développement touristique;
 - 4.4 Résolution 2024-09-07
Schéma de couverture de risques incendie – Embauche Marie-France Brisson;
5. Avis de motion - Règlement N° 17-AR982-2024 Établissant les règles de régie interne du comité technique en sécurité incendie de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
6. Résolution 2024-09-08
Centre de Services Scolaire du Littoral – Protocole d'entente;
7. Résolution 2024-09-09
Nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) - Aide financière du MAMH;
8. Résolution 2024-09-10
Charte de la langue française – Adoption d'une directive particulière;
9. Résolution 2024-09-11
Adoption du rapport d'utilisation des sommes au 31 mars 2024 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 - Projet Signature Innovation;

10. Résolution 2024-09-12
Participation - Campagne marketing Côte-Nord 2025-2027;
11. Résolution 2024-09-13
McKay & Co Inc. – Offre d’accompagnement pour le réseau LNS progress;
12. Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS);
 - 12.1 Résolution 2024-09-14
Fondation Olivier Beaudoin - Équipement d'athlétisme pour les compétitions régionales;
13. Fonds de développement rural;
 - 13.1 Résolution 2024-09-15
Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent - Réparation de l'intérieur de l'église St. Michael, phase 2;
 - 13.2 Résolution 2024-09-16
Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent - Revitalisation des locaux utilisés par nos aînés;
14. Fonds d’appui aux projets structurants;
 - 14.1 Résolution 2024-09-17
Construction Côtière Thomas Inc. – Zoom Boom;
 - 14.2 Résolution 2024-09-18
Coopérative communautaire de fruit de mer de la Basse-Côte-Nord - Conteneur à homard;
 - 14.3 Résolution 2024-09-19
Daren Anderson (Entreprise de pêche) - Acquisition d’une entreprise de pêche au homard;
 - 14.4 Résolution 2024-09-20
Tyler Robertson (Entreprise de pêche) - Achat d’un bateau pour son entreprise de pêche au homard;
 - 14.5 Résolution 2024-09-21
Roland Thomas (Entreprise de pêche) - Achat d’un navire;
 - 14.6 Résolution 2024-09-22
Noël Monger (Entreprise de pêche) - Achat d’un bateau pour son entreprise de pêche au homard;
 - 14.7 Résolution 2024-09-23
Ivan Etheridge (Entreprise de pêche) - Équipements pour la pêche au homard;
 - 14.8 Résolution 2024-09-24
Eldon Driscoll (Entreprise de pêche) - Équipement pour la pêche au homard;
15. Fonds de concertation, commerce et entreprise;
 - 15.1 Résolution 2024-09-25
Radio Communautaire Tête-à-la-Baleine - Forum des directions générales;
16. Période de questions;
17. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2024-09-01 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER l’ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 septembre 2024.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2024-09-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 17 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 17 juillet 2024.

RÉSOLUTION – 2024-09-03 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 23 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 23 juillet 2024.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2024-09-04 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2024 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe -du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024 totalisant 414 398.44 \$.

RÉSOLUTION – 2024-09-05 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2024 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe -du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} au 31 août 2024 totalisant 157 937.78 \$.

RÉSOLUTION – 2024-09-06 EMPAUCHE AGENT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a procédé à l’affichage pour un poste d’agent de développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a reçu 4 candidatures;

CONSIDÉRANT QUE les candidats retenus ont complétés une entrevue orale;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent recommande l’embauche de Madame Holly Nadeau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’OFFRIR à Madame Holly Nadeau le poste d’agent de développement touristique à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION – 2024-09-07 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – EMPAUCHE MARIE-FRANCE BRISSON

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a identifié la révision du schéma de couverture de risque incendie en tant que priorité entre les municipalités, la MRC et les ministères concernés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a adopté une résolution en juillet 2024 indiquant le lancement des travaux de révision du schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-France Brisson a supporté, à venir jusqu’à maintenant, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent avec ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-France Brisson a déjà à son actif la révision de deux schéma de couvertures de risques incendie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’EMBAUCHER Madame Marie-France Brisson en tant que responsable et coordonnateur du projet pour un bloc de 109 heures d’une valeur de 22 828.34 \$;

D’AUTORISER Madame Karine Monger à signer le contrat d’embauche de Madame Marie-France Brisson.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 17-AR982-2024 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ TECHNIQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Le maire de la municipalité de Blanc-Sablon, Monsieur Colin Shattler, donne avis de motion appuyé par la mairesse de Gros-Mécatina, Madame Gena Chubbs, que lors d’une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l’adoption du projet de règlement numéro 17-AR982-2024 – Établissant les règles de régie interne du comité technique en sécurité incendie de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION – 2024-09-08 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LITTORAL – PROTOCOLE D’ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est fiduciaire de l’entente «Nutrition Nord Canada Inc. qui est un programme du gouvernement fédéral ayant pour but la sécurité alimentaire dans les communautés du Nord»;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a besoin d'un local pour le programme Nutrition Nord Inc. dans la localité de Harrington Harbour;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Littoral possède des espaces qui sont disponible pour utilisation à son école d'Harrington Harbour;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Littoral consent à prêter à titre gratuit un local à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour le programme Nutrition Nord Canada Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent s'engage à maintenir le local en bon état;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent s'engage à contracter et à maintenir en vigueur, pour la durée de l'entente, une assurance responsabilité civile couvrant tout accident ou sinistre causé à quiconque ou à un immeuble partagé, par elle ou toute personne sous sa responsabilité à l'immeuble, incluant la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, d'une valeur minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le protocole d'entente du Centre de services scolaire du Littoral pour la durée d'une année à partir de la date de signature, celui-ci sera renouvelé tacitement à moins d'un avis contraire;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire du Littoral;

DE FOURNIR au Centre de services scolaire du Littoral une copie, du certificat d'assurance dans les (15) quinze jours suivant la signature du protocole d'entente.

RÉSOLUTION – 2024-09-09 NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT) - AIDE FINANCIÈRE DU MAMH

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ont été publiées le 30 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent disposera de 3 ans à partir du 1^{er} décembre 2024 pour mettre à jour son schéma d'aménagement et de développement (SADR), notamment en y intégrant les nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale d'architecture et de l'aménagement du territoire, une aide financière maximale de 69 306 \$ par année durant trois ans sera mise à la disposition des MRC par le MAMH pour les soutenir dans la mise à jour de leur SAD;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent souhaite se prévaloir de l'aide financière susmentionnée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll-Martin, préfète, à signer la convention d'aide financière accordée par le MAMH en soutien à la mise à jour du SAD et à l'intégration des nouvelles OGAT, et à signer tout autre document requis à cet effet, pour et au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION – 2024-09-10 CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE – ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14) a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022, modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte »);

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application;

CONSIDÉRANT QU'un organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte peut déroger à l'obligation d'utiliser le français de façon exemplaire lorsque, conformément à la Charte, il utilise la langue que sa reconnaissance lui permet d'utiliser;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisme municipal a la responsabilité de rendre publique sa directive une fois qu'elle est adoptée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE S'ENGAGER de façon exemplaire, à utiliser la langue française, à en promouvoir la qualité, à en assurer le rayonnement au Québec de même qu'à en assurer la protection;

D'ADOPTER la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle* » de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent jointe en Annexe;

DE REMPLACER la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023 par la directive particulière de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

DE PUBLIER la directive de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sur notre site Internet.

RÉSOLUTION – 2024-09-11 ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES AU 31 MARS 2024 DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 – PROJET SIGNATURE ET INNOVATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 – Projet Signature et Innovation est intervenue entre la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour réaliser le projet « Maritime et Touristique : Transformer notre réalité pour l'avenir grâce à la Signature Innovation » et ainsi positionner comme leader de grands projets d'ensemble venant établir ou consolider l'identité territoriale de la MRC dans le domaine d'intervention maritime et touristique en contexte nordique et éloigné;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit à l'article 4.15 que la MRC s'engage à produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre annuellement au comité directeur un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit comprend tous les éléments mentionnés dans l'annexe B dont l'état de l'utilisation des sommes, la contribution de la MRC, les activités réalisées et les résultats atteints;

CONSIDÉRANT QUE le rapport sera remis aux membres du comité directeur et publié sur le site Web de la MRC après son adoption;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport d'utilisation des sommes en date du 31 mars 2024 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 – Projet Signature Innovation;

DE MANDATER la coordonnatrice de développement économique responsable d'effectuer les communications et les actions subséquentes requises par le biais de l'entente.

RÉSOLUTION – 2024-09-12 PARTICIPATION - CAMPAGNE MARKETING CÔTE-NORD 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord est l'organisme responsable de la promotion de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'offre des Plans partenaires : Campagne marketing Côte-Nord 2025-2027 de Tourisme Côte-Nord visant la promotion des attractions, activités et services de divers secteurs ou expériences, structurés autour d'itinéraires et de circuits;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord injecte 1 415 000 \$ dans cette campagne publicitaire, 365 000 \$ dans la production pour garantir un contenu exceptionnel et 1 050 000 \$ sera dédié dans la diffusion médiatique;

CONSIDÉRANT QU'ils offrent un plan partenaire individuel, entreprise ou organisation à 5 000 \$ par année ou un plan regroupé, municipalité, MRC, regroupement à 10 000 \$ par année pour une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a de l'intérêt à adhérer au Plan regroupé, municipalité, MRC, regroupement des plans partenaires précités;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la participation de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au Plan regroupé, municipalité, MRC, regroupement des Plans partenaires : Campagne marketing Côte-Nord 2025-2027;

D'AUTORISER la directrice générale à remplir, signer et transmettre le Formulaire de confirmation prévu à cet effet;

D'AUTORISER le versement à Tourisme Côte-Nord de la somme de 10 000 \$/année, pour une durée de 2 ans, correspondant au Plan regroupé, municipalité, MRC, regroupement des Plans partenaires : Campagne marketing Côte-Nord 2025-2027.

RÉSOLUTION – 2024-09-13 MCKAY & CO – OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE RÉSEAU LNS PROGRESS

CONSIDÉRANT QUE nous avons signé une entente de délégation concernant l'aide financière accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de l'entente de partenariat de la Table Santé Qualité de Vie de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de McKay & Co pour le soutien et l'accompagnement de la stratégie de mobilisation de l'agent de développement communautaire, Joanne Jones;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'accompagnement est au montant de 3 000 dollars plus taxes applicables pour un total de 25 heures;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de McKay & Co au montant de 3 000 dollars pour le soutien et l'accompagnement de la stratégie de mobilisation de l'agent de développement territorial.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

RÉSOLUTION – 2024-09-14 FONDATION OLIVIER BEAUDOIN - ÉQUIPEMENT D'ATHLÉTISME POUR LES COMPÉTITIONS REGIONALES

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par les Fonds québécois d'initiatives sociales et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Olivier Beaudoin a soumis une demande d'aide financière au montant de 59 238.45 \$ pour une période de trois ans, sous le Fonds québécois d'initiatives sociales;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat de nouveaux équipements d'athlétisme;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 70 405.50 \$ et contribuera à la création de 0 emplois;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande le projet pour un montant de 59 238.45 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Fondation Olivier Beaudoin sous le Fonds québécois d'initiatives sociales pour un montant de 59 238.45 \$.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSOLUTION – 2024-09-15 MUNICIPALITÉ DE LA CÔTE-NORD-DU-GOLFE-DU-SAINT-LAURENT – RÉPARATION DE L'INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE ST. MICHAEL'S – PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent a soumis une demande d'aide financière au montant de 20 841.47 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à changer le revêtement de sol et les panneaux muraux;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 24 329.95 \$ et contribuera au maintien de 10 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent sous le Fonds de développement rural pour un montant de 20 841.47 \$.

RÉSOLUTION – 2024-09-16 MUNICIPALITÉ DE LA CÔTE-NORD-DU-GOLFE-DU-SAINT-LAURENT - REVITALISATION DES LOCAUX UTILISÉS PAR NOS AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la revitalisation du centre communautaire utilisés par les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 42 420.46 \$ et contribuera au maintien de 10 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent sous le Fonds de développement rural pour un montant de 25 000 \$.

FONDS D'APPUI AUX PROJETS STRUCTURANTS

RÉSOLUTION – 2024-09-17 CONSTRUCTION CÔTIÈRE THOMAS INC. - ZOOM BOOM

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Construction Côtière Thomas Inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition d'un Zoom Boom (un élévateur aérien) ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 79 860 \$ et contribuera au maintien de 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Construction Côtière Thomas Inc. sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 35 000 \$.

RÉSOLUTION – 2024-09-18**COOPÉRATIVE COMMUNAUTAIRE DE FRUIT DE MER DE LA BASSE-CÔTE-NORD - CONTENEUR À HOMARD**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative communautaire de fruit de mer de la Basse-Côte-Nord a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 358.55 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition d'un conteneur à homard ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 169 057 \$ et contribuera au maintien de 50 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Coopérative communautaire de fruit de mer de la Basse-Côte-Nord sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 25 358.55 \$ conditionnellement au respect de la clause suivante:

- la confirmation de tous les partenaires financiers.

RÉSOLUTION – 2024-09-19**DAREN ANDERSON (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE DE PÊCHE AU HOMARD**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Daren Anderson (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition d'une entreprise de pêche au homard;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 230 000 \$ et contribuera à la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Daren Anderson (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 35 000 \$ conditionnellement au respect de la clause suivante:

- la confirmation de tous les partenaires financiers.

RÉSOLUTION – 2024-09-20 TYLER ROBERTSON (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ACHAT D'UN BATEAU POUR SON ENTREPRISE DE PÊCHE AU HOMARD

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Tyler Robertson (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 21 711.74 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un bateau pour son entreprise de pêche au homard;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 43 423.49 \$ et contribuera au maintien d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Tyler Robertson (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 21 711.74 \$.

RÉSOLUTION – 2024-09-21 ROLAND THOMAS (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ACHAT D'UN NAVIRE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Roland Thomas (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un bateau pour son entreprise de pêche;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 80 000 \$ et contribuera au maintien de 4 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Roland Thomas (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 35 000 \$.

RÉSOLUTION – 2024-09-22

**NOËL MONGER (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ACHAT D'UN BATEAU
POUR SON ENTREPRISE DE PÊCHE AU HOMARD**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Noël Monger (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 17 974.50 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un bateau, d'un moteur et d'une remorque pour son entreprise de pêche au homard;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 35 949 \$ et contribuera au maintien de 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Noël Monger (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 17 974.50 \$.

RÉSOLUTION – 2024-09-23

**IVAN ETHERIDGE (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ÉQUIPEMENTS POUR
LA PÊCHE AU HOMARD**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Ivan Etheridge (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 8 125 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat de casiers à homards et d'un sondeur GPS combo;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 16 250 \$ et contribuera au maintien de 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Ivan Etheridge (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 8 125 \$.

RÉSOLUTION – 2024-09-24**ELDON DRISCOLL (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ÉQUIPEMENT POUR LA PÊCHE AU HOMARD**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Eldon Driscoll (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 33 409 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un bateau, d'un moteur, d'une remorque, d'un GPS, d'un treuil électrique et 150 casiers à homard pour son entreprise de pêche au homard;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 66 818 \$ et contribuera au maintien de 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Eldon Driscoll (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 33 409 \$.

FONDS DE CONCERTATION, COMMERCE ET ENTREPRISE**RÉSOLUTION – 2024-09-25****RADIO COMMUNAUTAIRE DE TÊTE-À-LA-BALEINE - FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de concertation, commerce et entreprise s'adresse pour aider au financement de forums (pêche, tourisme, etc.), d'assemblées et de rencontres et soutenir la croissance des activités commerciales de la Basse-Côte-Nord par la pénétration et l'expansion du marché;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Radio Communautaire de Tête-à-la-Baleine a soumis une demande de remboursement au montant de 3 596.40 \$ sous le Fonds de concertation, commerce et entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à participer aux Forum des directions générales pour l'Association des radiodiffuseurs Communautaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 3 996 \$ et contribuera à la création de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

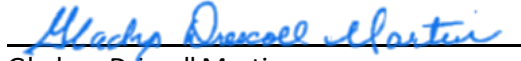
D'ACCEPTER la demande de remboursement de la Radio Communautaire de Tête-à-la-Baleine sous le Fonds de concertation, commerce et entreprise pour un montant de 3 596.40 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

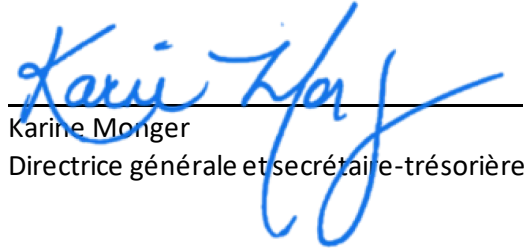
Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 15, il est proposé par Monsieur Colin Shattler, appuyé par Madame Gena Chubbs que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière